



Éléments de réflexion et pistes d'action pour améliorer les conditions de vie des Autochtones, combattre le racisme et promouvoir la sécurisation culturelle au sein des services publics

par

© Carole Lévesque, professeure titulaire
Directrice de DIALOG
Institut national de la recherche scientifique

**Présentation orale faite à la
Commission Écoute Réconciliation Progrès**

**Conservatoire de musique et d'art dramatique, Val-d'Or
19 juin 2017**

Biographie

Professeure titulaire à l'Institut national de la recherche scientifique, Centre Urbanisation Culture Société, Carole Lévesque est détentrice d'un doctorat en anthropologie sociale et culturelle (Sorbonne, Paris); elle a consacré la totalité de sa carrière aux questions autochtones. Depuis 45 ans, elle travaille en étroite collaboration avec les communautés, organisations et instances autochtones du Québec et d'ailleurs. Avec les années, elle a expérimenté et mis au point plusieurs formules de recherche participative et collaborative et de coproduction des connaissances dans lesquelles les populations, à titre individuel ou communautaire, jouent un rôle actif. Elle a séjourné dans quelque 45 des 56 communautés amérindiennes et inuit du Québec, compte plus de cinq années de présence effective sur le terrain et réalisé de nombreuses enquêtes auprès des populations concernées. Cette expérience particulière lui confère une posture de témoin privilégié des transformations sociales, culturelles, politiques et économiques qui caractérisent le parcours des Peuples autochtones dans le Québec contemporain.

Ses travaux proposent une relecture conceptuelle et appliquée des dynamiques qui fondent l'argumentaire explicatif et les logiques d'action sur lesquels reposent les politiques et les programmes destinés aux Peuples autochtones. Elle a fondé en 2001 et dirige depuis lors DIALOG — Le réseau de recherche et de connaissances relatives aux peuples autochtones — qui compte plus de cent personnes (parmi lesquels des chercheurs, des étudiants, des collaborateurs, intellectuels et leaders autochtones) et qui réunit une trentaine d'organisations partenaires dont une dizaine d'universités et plus de 20 instances autochtones. Elle est également codirectrice, avec Edith Cloutier de l'Alliance de recherche ODENA qui concentre ses efforts de recherche et de connaissance auprès des communautés de l'Autochtonie urbaine. En septembre 2011, Carole Lévesque a reçu le Prix Marcel-Vincent de l'ACFAS pour sa contribution au développement du domaine des études relatives aux Peuples autochtones. En septembre 2015, elle a reçu le prix d'excellence en Recherche et Création-Carrière de l'Université du Québec. Enfin, à l'automne 2016, le Gouvernement du Québec lui a décerné le Prix scientifique Marie-Andrée-Bertrand qui reconnaît son rôle majeur dans la réconciliation avec les Peuples autochtones.



Table des matières

Introduction

- 1. Un rapide portrait des réalités autochtones contemporaines, des enjeux sociaux et des relations avec les services publics**
- 2. Déconstruire le colonialisme afin de s'engager sur le chemin de la décolonisation et de la réconciliation**
- 3. Racisme systémique : de quoi parlons-nous?**
- 4. Établir de nouveaux filets de protection et de sécurité au sein des familles et des communautés**
- 5. Une démarche de sécurisation culturelle pour reconfigurer l'offre de services et les pratiques en contexte urbain et au sein des communautés**

Introduction

Monsieur le Juge Viens, mesdames et messieurs les procureurs, membre du personnel de la Commission, collègues, partenaires, collaborateurs et collaboratrices, distingués invités, auditeurs et auditrices, c'est un grand honneur, un privilège même, de me présenter ici aujourd'hui. Je vous remercie sincèrement de cette invitation à vous adresser la parole et surtout d'avoir si généreusement mis à ma disposition une plage horaire aussi conséquente dans ce lieu musical situé en plein territoire anishnabe.

Ce contexte particulier fait en sorte que j'ai construit ma présentation d'aujourd'hui en plusieurs temps : une première partie au cours de laquelle je vais lire et commenter un texte que j'ai préparé pour la circonstance et qui résume l'essentiel de mon intervention. Par la suite, je présenterai de manière plus élaborée deux dossiers : un portera sur le racisme, ses racines, ses manifestations actuelles, ses défis. Un second abordera plus directement le champ de la sécurisation culturelle et son potentiel de transformation sociale.

J'ai consacré la totalité de ma carrière à travailler auprès des Autochtones eux-mêmes. Ils et elles m'ont accueilli et m'accueillent encore dans leurs maisons, dans leurs communautés, sur leurs territoires; ils et elles ont partagé avec moi leur vie quotidienne, leurs savoirs, leurs préoccupations, leurs aspirations également. C'est avec eux et auprès d'eux que je suis devenue la personne que je suis aujourd'hui et l'anthropologue dont le souhait premier est d'apprendre, le second de comprendre et le troisième d'agir.

Bien sûr, être anthropologue ne vous confère pas d'office une compréhension des phénomènes sociaux auxquels vous vous intéressez. Mais sans aucun doute lorsque ce métier

vous amène à vivre avec les gens, à vous préoccuper de leur vie, de leur parcours, de leur histoire comme de leur modernité, vous avez indéniablement entre les mains des clés pour ouvrir quelques-unes des serrures d'incompréhension et dénouer certains des nœuds de désespérance qui caractérisent trop souvent les relations entre les humains, quels qu'ils soient. Cependant, ces clés — essentiellement lorsqu'elles sont façonnées par les gens eux-mêmes —, vous donnent aussi accès aux moyens, aux enseignements, aux valeurs susceptibles d'être activés et régénérer pour transformer, autant que faire se peut, les situations de racisme et d'intolérance, les travers inacceptables du sexisme, les impasses sociales, les confrontations institutionnelles et les manifestations et abus d'autorité qui ont donné naissance à la présente Commission.

Comprenons-nous bien : je ne parle pas ici au nom des Autochtones; je ne l'ai jamais fait. Je m'adresse principalement aux acteurs de ma propre société qui, malgré son incroyable potentiel d'innovation et ses avancées sur le plan de la démocratie, persiste à refuser aux Peuples autochtones le droit mais aussi le pouvoir (i.e. les moyens) d'assumer leur destin propre, à les tenir à l'écart d'une vie constructive et prospère, à désavouer leurs pratiques et leurs actions, à tenter d'en faire de pâles reflets de nous-mêmes et, surtout, à nier leur contribution au progrès de l'humanité, de la société en général et des municipalités en particulier.

Cette Commission, qui permet actuellement d'entretenir tous les espoirs d'un changement profond et durable, a une lourde responsabilité sociale mais aussi un devoir de justice afin que la lumière soit faite sur des réalités, des enjeux et des inégalités qui confrontent quotidiennement les personnes autochtones, peu importe leur âge, leur genre, leur lieu de résidence en communauté territoriale (réserve) ou en communauté urbaine.

La Commission rappelle clairement sur la page d'accueil de son site internet que : *le gouvernement du Québec a manifesté la volonté d'identifier les causes sous-jacentes à toute forme de violence, de discrimination systémique et de traitements différents qui pourraient exister à l'égard des Autochtones dans le cadre de la dispensation de certains services publics au Québec.*

Ces causes sous-jacentes, dont il faut parler bien avant de parler comme tel des services publics (qu'il s'agisse de santé, de services sociaux, de sécurité publique, de protection de la jeunesse, d'incarcération ou de justice) ou de discrimination sont : le colonialisme, le racisme, le sexisme. N'oublions pas le sexisme qui a ceci de particulier qu'il contient en lui-même les deux autres termes.

J'ai partagé mon propos de cette première partie en 5 thèmes. Chacun de ces thèmes bien sûr pourrait faire l'objet de plusieurs heures de présentation, même des jours entiers, mais tentons pour l'instant d'en donner un simple aperçu. Pour commencer, j'aimerais tracer à grands traits un portrait très rapide des réalités autochtones contemporaines.

1. Un rapide portrait des réalités autochtones contemporaines, des enjeux sociaux et des relations avec les services publics

J'aimerais attirer l'attention ici sur quatre des dimensions sociologiques constitutives, de mon point de vue, de la modernité des Peuples autochtones au Québec. Il va de soi que plusieurs autres dimensions — le territoire, les droits, les arts, les langues — auraient pu également être abordées. J'ai opté pour une présentation succincte des conditions de vie.

1.1 Caractéristiques démographiques distinctes

- La population autochtone connaît une croissance démographique de quatre à cinq fois supérieure à celle de la population canadienne et québécoise.
- Le nombre d'enfants est également de trois à quatre fois plus élevé et l'âge de la première grossesse est généralement inférieur à 18 ans.
- Les lignées générationnelles sont plus longues et peuvent compter jusqu'à cinq, voire six générations, une caractéristique démographique exclusive aux Peuples autochtones.
- Les familles de trois enfants et plus sont beaucoup plus nombreuses qu'ailleurs.
- L'âge médian chez les Autochtones au Canada se situe entre 23 ans (pour les Inuit), 26 ans (pour les Premières Nations) et 31 ans (pour les Métis), pour une moyenne de 28 ans, comparativement à 41 ans pour la population canadienne.
- Les personnes de 65 ans et plus forment moins de 6 % de la population autochtone alors qu'elles composent plus de 14 % de la population canadienne.
- Les jeunes de 15 à 24 ans forment plus de 18 % de la population autochtone alors qu'ils constituent un peu moins de 13 % des Canadiens/Canadiennes.

1.2 Conditions de vie, traumatismes intergénérationnels et inégalités

- Force est de constater toutefois que les conditions de vie d'une proportion importante de cette population présentent de nombreuses contraintes exacerbées par les graves séquelles des politiques d'assimilation coloniales.
- L'espérance de vie des Autochtones en général est bien moindre que celle des Canadiens/Canadiennes et Québécois/Québécoises.
- L'incidence des maladies chroniques est plus élevée, notamment dans le cas du diabète, qui affecte de trois à cinq fois plus de membres des Premières Nations que de Canadiens/Canadiennes.
- La malnutrition et l'insécurité alimentaire sont de plus en plus répandues.
- Le suicide, la violence, l'intimidation, les abus sexuels, la détresse psychologique sont des fléaux dans de nombreuses collectivités territoriales et urbaines et frappent particulièrement les femmes, les jeunes et les enfants.

- Le sexisme est répandu et fait des ravages autant dans les communautés territoriales que dans les villes.
- La monoparentalité est deux fois plus fréquente. Les enfants de 14 ans et moins sont sept fois plus nombreux à se retrouver en famille d'accueil. Cette monoparentalité est le fait des femmes dans plus 95% des cas.
- Le décrochage scolaire atteint des sommets en plusieurs endroits. Le spectre du régime des pensionnats est toujours présent et l'école demeure un lieu étranger. Mais lorsque l'on parle de l'école, on oublie de dire que ce sont les femmes autochtones qui sont plus instruites — et ce depuis deux générations au moins —, qui réussissent mieux à l'école et qui poursuivent en plus grand nombre des études post-secondaires. Paradoxalement, elles se retrouvent plus souvent au chômage ou dans des emplois précaires en communauté comme en ville.
- Le manque de logements autant dans les villes que dans les communautés territoriales engendre un cortège de problématiques psychosociales et économiques. Soulignons notamment ici le fait que ce manque d'espace affecte directement les conditions d'épanouissement des enfants et leur cheminement scolaire. Ajoutons de plus que le manque de logement pèse encore plus sur les femmes qui doivent ainsi composer avec un cadre domestique complexe, lieu de tensions continues.
- Le chômage est également plus élevé pour les personnes autochtones, peu importe l'endroit où elles résident; de même, les revenus sont plus faibles et la pauvreté des enfants et des familles affecte grandement la qualité de vie de tous et toutes.
- Le risque pour que les enfants autochtones se retrouvent en situation de pauvreté est de deux à trois fois plus grand que pour les enfants canadiens.
- L'incidence de la condition itinérante parmi la population autochtone est au moins huit fois supérieure à celle observée parmi la population canadienne.

1.3 La présence dans les villes

- La présence autochtone au sein des villes québécoises est une réalité sociologique en ce sens qu'elle n'est ni un hasard, ni un accident de parcours, ni une situation provisoire. Cette présence s'inscrit dans la durée et elle n'a cessé de croître, de se déployer et de se transformer depuis le milieu du 20^e siècle, et encore plus depuis le début des années 2000. Elle se confirme à la fois sous un angle populationnel, mais aussi sous les angles social, économique, culturel et politique.
- On estime qu'au moins 50 % de la population totale des Premières Nations et du Peuple inuit réside de manière permanente dans les villes, contrairement à une résidence en communauté territoriale par exemple. Indépendamment des chiffres cependant, il est indéniable que la ville fait désormais partie intégrante du paysage géopolitique autochtone au Québec.
- Cette présence, dans plus de 60% des cas, est composée des femmes et de leurs enfants. Les femmes autochtones sont plus nombreuses que les hommes à résider dans les villes. La perspective d'une vie meilleure, l'espoir de vivre dans un environnement plus sécuritaire

(moins violent) et de donner davantage de chances à ses enfants constituent la seconde raison (après les études) expliquant le départ de la communauté; ce contexte particulier explique aussi le nombre grandissant de familles monoparentales dans les villes.

- Plus de 50 villes québécoises comptent une population autochtone significative. Pourtant très peu de services et de ressources permettent de répondre aux besoins de ces personnes et de ces familles.
- La ville est devenue un vecteur structurant de la modernité autochtone. Que ce soit afin de poursuivre des études, pour occuper un emploi, faire entendre leur voix, défendre leurs droits, affirmer leur identité culturelle, créer une entreprise, prendre part aux débats publics, vivre en famille, exprimer leur art, recevoir des soins de santé ou trouver un refuge, la ville est un espace de vie et de réalisations personnelles, professionnelles et institutionnelles incontournable pour les membres et les instances des Premières Nations et du Peuple inuit.

1.4 La violence à l'encontre des femmes autochtones

- Depuis près de 40 ans, les associations de femmes autochtones, au Canada comme au Québec, dénoncent la violence perpétrée à l'encontre des femmes et des enfants. Il est temps de les écouter.
- Déjà en 1980, selon les statistiques de l'époque, il était établi que l'incidence de la violence envers les femmes autochtones était de trois à quatre fois supérieure que dans le cas des femmes non autochtones. Près de 40 ans plus tard, la situation n'a pas changé, elle s'est même détériorée.
- La violence à l'égard des femmes autochtones se caractérise par la fréquence des agressions et par leur intensité. De nombreuses femmes sont confrontées à la violence sur une base quotidienne. Les blessures infligées sont également plus importantes et nécessitent davantage de soins.
- Les impacts de cette violence se répercutent sur l'organisation familiale, sur la vie de la maisonnée, la qualité des relations entre parents et entre parents et enfants; un climat de tension existe en permanence.
- La grande majorité des femmes concernées par la violence sont jeunes; elles ont entre 15 et 34 ans. Près de 90% d'entre elles ont des enfants.
- Sur un plan personnel, il existe au moins deux formes de violence qui affectent les femmes autochtones : celle qui met en cause les proches des personnes atteintes (violence latérale); celle qui met en cause des non autochtones, que ce soit dans les communautés ou dans les villes.
- La violence à l'égard des femmes autochtones, que ces dernières résident dans les communautés ou dans les villes, ne peut être isolée des piètres conditions socioéconomiques, de la pauvreté, du chômage chronique. Autant de conditions qui contribuent à accroître le climat de tension existant.
- Une campagne de sensibilisation mise de l'avant par Femmes autochtones du Québec en 1987 avait commencé à donner des résultats encourageants à l'échelle des communautés autochtones jusqu'au début des années 1990; faute de ressources financières, les efforts n'ont pu être poursuivis.

- De nombreuses initiatives destinées à diminuer l'incidence de violence ou de soutenir les victimes ont aussi vu le jour au cours des deux dernières décennies. Des maisons d'hébergement ont été instaurées dans plusieurs villes et dans certaines communautés à l'instigation de groupes de femmes et de Femmes autochtones du Québec. Toutefois le déploiement de ces initiatives est sans cesse freiné par le manque de moyens financiers adéquats et récurrents, la difficulté à assurer une continuité dans les services offerts, le peu d'occasions de revoir et de renouveler les pratiques en vigueur, la lourdeur des problématiques auxquelles font face les intervenantes et le roulement de personnel.

2. Déconstruire le colonialisme afin de s'engager sur le chemin de la décolonisation et de la réconciliation

Le deuxième thème que je souhaite aborder est celui du colonialisme. Je serai brève ici car j'en parlerai plus largement dans quelques minutes. Rappelons seulement pour l'instant que pour sortir du colonialisme, il est nécessaire d'en identifier les effets et la portée, il importe d'en connaître les processus et de comprendre de quelle manière il a opéré, et opère encore dans plusieurs contextes. Pour dire les choses rapidement, disons que le colonialisme est une des principales manifestations de déhumanisation qui ont marqué l'avènement et l'histoire de l'humanité.

Le colonialisme concentre la somme des pertes, des ruptures, des déposessions qu'un peuple, qu'une nation, qu'un état accumule et engendre dans l'affirmation de sa domination et de son pouvoir à l'encontre de groupes sociaux ciblés. En ce qui concerne le Canada, et par extension le Québec, nous pouvons identifier six formes d'aliénation (de déposessions, de pertes de contrôle sur sa vie, ses relations, sa communauté d'appartenance) qui ont découlé du déploiement des politiques d'assimilation sur lesquelles repose le colonialisme. J'y reviendrai tout à l'heure avec davantage de détails. Pour l'instant, permettez-moi simplement d'énumérer ces diverses formes.

- Une **aliénation territoriale** avec la mise en réserve et le refoulement en périphérie; elle se prolonge aujourd'hui dans la difficulté des autorités autochtones à faire reconnaître leurs droits territoriaux et leurs droits ancestraux pourtant reconnus par la Constitution canadienne.
- Une **aliénation culturelle** avec le régime des pensionnats, l'éducation forcée et l'évangélisation qui a porté atteinte à leurs langues, leurs arts, leurs valeurs, leur spiritualité et leurs compétences culturelles, artistiques et éducatives; elle se prolonge aujourd'hui à travers des traumatismes identitaires et sociaux qui transcendent les générations et la difficulté à offrir aux enfants autochtones des conditions d'apprentissage en phase avec leur culture, leurs héritages et leur identité.
- Une **aliénation identitaire** dont les femmes ont été les premières concernées et qui a fait d'elles des citoyennes de seconde zone au sein de leurs propres communautés d'origine et d'appartenance; elle se prolonge aujourd'hui avec les freins à la reconnaissance du statut indien et avec les contraintes imposées au respect des filiations matrilineaires.
- Une **aliénation sociale** avec une transformation de l'organisation sociale, des structures qui la compose et des relations qui constitue la trame de la vie en société; elle se prolonge notamment aujourd'hui avec le refus de prendre acte dans la conception des politiques et programmes publics des formes particulières de vie communautaire et avec le peu de

considération apportée à la nature et la portée des liens intergénérationnels au sein des groupes et des familles.

- Une **aliénation économique** avec la transformation de l'économie de subsistance, des modalités de l'approvisionnement en biens et nourriture, l'avènement d'une économie marchande et, plus tard, d'une économie capitaliste basée sur les transferts gouvernementaux; elle se prolonge aujourd'hui avec le difficile accès au marché du travail et le manque de ressources pour soutenir les initiatives inspirantes et communautaires.
- Une **aliénation politique** avec l'imposition d'une administration gouvernementale qui a mené à la sédentarisation et qui, de nos jours, tient peu compte des spécificités, approches et visions du monde autochtone dans l'élaboration de ses politiques publiques; elle se prolonge aujourd'hui avec les freins à l'autodétermination et à la prise de décisions et les limites à la mise sur pied de partenariats équitables et paritaires en matière de gouvernance.

3. Racisme systémique : de quoi parlons-nous?

Le troisième thème est celui, bien sûr du racisme systémique; j'ajouterai, vous l'aurez compris, le sexisme systémique. Il s'agit d'une idéologie basée sur des critères, des croyances, des convictions, des représentations qui distinguent, catégorisent et hiérarchisent les humains entre eux.

- Le racisme est l'expression d'une injustice sociale qui conduit à l'exclusion, l'oppression, la haine, la discrimination, le rejet, voire le génocide et l'apartheid
- Le racisme repose sur l'idée que la valeur d'un humain est moindre que la sienne propre
- Le racisme s'exprime par des comportements qui désavantagent un individu au détriment d'un autre : racisme individuel, profilage racial
- Il résulte de décisions qui vont à l'encontre des intérêts d'un groupe par rapport à un autre : racisme social
- Il se traduit par des actions qui limitent la capacité d'agir des gens ou des groupes légitimes : racisme social
- Le racisme est aussi tributaire de choix politiques, de principes d'action qui infériorisent/minorisent les individus ou les groupes : racisme structurel/institutionnel

Je ferai état de ces pistes de réflexion un peu plus tard aujourd'hui avec une présentation spécialement dédiée à ce sujet.

4. Établir de nouveaux filets de protection et de sécurité au sein des familles et des communautés

On l'a vu, un des principaux objectifs de cette Commission est de faire la lumière sur les pratiques discriminatoires qui marquent trop souvent les interactions entre Autochtones et Québécois, au sein des services publics notamment. Trop souvent, dans la tête du grand public, les Peuples autochtones sont vus à travers le prisme de l'incapacité, de la marge, de l'errance, comme s'ils ne composaient pas des groupes sociaux organisés et des sociétés à part entière. On les dépouille ainsi de leur essence et surtout de leur exemplarité comme peuple.

Ainsi, pour les Peuples autochtones du Québec, à l'époque traditionnelle, la survie et la reproduction des groupes et des familles reposaient sur l'existence de mécanismes de régulation sociale et d'association familiale auxquels les différents membres du groupe adhéraient. Ces mécanismes ou pratiques permettaient d'intervenir à l'occasion de difficultés ou de dissensions de différentes natures. Ils reposaient sur des valeurs et des principes de vie qui favorisaient l'entraide, le partage et la cohésion, de préférence à l'individualisme et à la compétition. Ces valeurs et ces principes étaient transmis d'une génération à l'autre et valorisés à travers les obligations et les responsabilités quotidiennes et saisonnières.

La mise en réserve, l'épisode des pensionnats indiens, la sédentarisation ont profondément modifié l'ordre des choses, ont coupé les filières de transmission et ont érodé les pratiques qui favorisaient l'équilibre des groupes et des familles de même que les modes d'interaction et de collaboration qui présidaient aux relations entre les groupes au sein d'une même bande et entre les groupes de bandes différentes.

En d'autres mots, il y avait des règles, des normes, des pratiques sur lesquels reposaient les relations entre les individus. Malgré le passage du temps, malgré les pertes et les dépossessions, les principes fondateurs, l'essence même de ces règles et pratiques qui régissaient le vivre-ensemble et favorisaient la cohésion sociale existent toujours. Il devient essentiel de les reconstituer et de les régénérer, en tenant compte toutefois des impératifs de la vie moderne et des enjeux de la société contemporaine : les conditions d'autrefois ne peuvent être reproduites. Mais, en matière de services publics, les mesures, ressources, pratiques à déployer à partir de maintenant doivent s'en inspirer.

Je m'attarde particulièrement ici à la question de la violence à l'égard des femmes autochtones en proposant quelques pistes d'action :

- Créer des chaînes de protection pour les femmes autochtones et les enfants qui débordent le cadre communautaire. L'atomisation des communautés autochtones ne favorise pas les actions concertées de nos jours. De plus, semblable atomisation contribue souvent à neutraliser les efforts des intervenantes/intervenants qui se retrouvent isolés et démunis devant de lourdes problématiques.
- Identifier les vecteurs de la vie communautaire qui permettraient de transformer la réalité de la violence et mobiliser les savoirs et les pratiques sur lesquels il faudrait s'appuyer.
- Reconnaître et respecter l'expertise de Femmes Autochtones du Québec en matière de violence faite aux femmes et aux enfants, et consolider les conditions financières, matérielles et organisationnelles pour que cette expertise soit mise au service des communautés et de la population autochtone en général.

- Étendre et diversifier le réseau des maisons d'hébergement pour femmes autochtones et fournir à Femmes Autochtones du Québec les moyens récurrents et suffisants pour remplir son mandat à long terme à cet égard.
- Soutenir les initiatives locales et communautaires en matière de lutte à la violence par une plus grande implication des leaders masculins et des Conseils de bande au sein des initiatives orchestrées par les femmes. Favoriser, par exemple, l'adhésion à une déclaration d'engagement autochtone citoyen contre la violence dans toutes les communautés et les villes.
- Former de nouvelles cohortes d'intervenantes autochtones en développant une formation sur mesure et continue qui repose autant sur la prévention que sur l'accompagnement et l'intervention.
- Mettre de l'avant une réelle culture de prévention au sein des communautés et des villes. Pour l'heure, la plupart des mesures mises en place au regard de la violence ciblent plutôt les symptômes et les situations conjoncturelles. Une culture de prévention agit en amont des situations et constitue un filet de protection et de sécurité.
- Accroître la participation des femmes autochtones à la prise de décision en matière de violence latérale et communautaire et ce, à toutes les échelles de gouvernance.
- Promouvoir la mise en œuvre de démarches de sécurisation culturelle (en d'autres mots créer des environnements sécuritaires sur le plan sanitaire, éducatif, social et culturel, et propices au plein épanouissement des individus de tous les âges et genre), à la fois dans les communautés et les villes.
- S'inspirer des actions mises de l'avant au sein du Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec et des différents centres d'amitié établis dans la province en matière de compétence et de sécurisation culturelle. La présence, permanente ou temporaire, d'une population autochtone grandissante dans les villes vient transformer les dynamiques relationnelles et collectives de toutes les générations et engendre une nouvelle gamme de besoins inédits. Le rôle et l'expertise des Centres d'amitié autochtones, en tant que structures de services de proximité est reconnu à travers le Canada depuis plusieurs décennies. Rappelons que la Commission royale sur les Peuples autochtones avait déjà souligné il y a plus de 20 ans le rôle déterminant et structurant des Centres d'amitié dans l'affirmation et la protection de l'identité autochtone au sein des villes.

5. Une démarche de sécurisation culturelle pour reconfigurer l'offre de services et les pratiques de soins, d'accompagnement et de protection citoyenne

Le cinquième thème sur lequel j'aimerais attirer l'attention est celui de la sécurisation culturelle. Une démarche dont on commence à peine à parler au Québec. Rapidement énoncée, la sécurisation culturelle est une démarche d'affirmation, de transformation et de réconciliation éprouvée et mise en œuvre depuis plusieurs années déjà en milieu autochtone au Canada, en Australie et en Nouvelle-Zélande. Semblable démarche :

- repose sur le principe fondateur de la justice sociale;
- reconnaît la légitimité de la différence sociale et culturelle autochtone;

- considère les effets durables de la colonisation, du racisme systémique et du traumatisme intergénérationnel qui en découle;
- vise à créer des environnements sécurisants et accueillants pour la population autochtone à l'intérieur notamment du système de santé et du réseau scolaire (et autres secteurs des services publics);
- favorise le déploiement de services, de pratiques et d'initiatives en concordance avec les modes d'accompagnement, de soins, de prévention, de transaction sociale et d'appréhension autochtones;
- et, surtout, traduit une volonté collective et communautaire de transformation et d'innovation sociale.

La sécurisation culturelle constitue en elle-même un processus d'apprentissage et de respect mutuel entre, d'une part, les personnes autochtones et, d'autre part, les décideurs, intervenants/intervenantes et professionnels/professionnelles dont la mission ultime est d'œuvrer au mieux-être personnel et collectif de la population et à son plein épanouissement dans tous les domaines de la société.

Contrairement à ce que l'on pense cependant, la démarche de sécurisation culturelle ne se limite pas à ajuster, individuellement, l'offre de soins ou d'accompagnement dédiée aux personnes autochtones afin de pallier au plus pressant et de calmer les demandes. La démarche de sécurisation culturelle doit obligatoirement relever de la part des institutions publiques et gouvernementales d'une visée collective et sociale de reconnaissance et d'acceptation de la différence, de l'exception et de l'expertise autochtone. Cela signifie clairement que des engagements de haut niveau construits sur des valeurs de partenariat et de collégialité doivent intervenir entre ces institutions publiques et les instances de services autochtones à cet égard.

De plus, outre la nécessité du travail en partenariat et en collégialité, deux orientations stratégiques sous-tendent la démarche de sécurisation culturelle. Dans un premier temps, il s'agit d'établir et de caractériser de nouveaux corpus de déterminants et indicateurs sociaux, économiques et culturels qui reflètent les réalités, besoins, enjeux et objectifs de mieux-être des personnes autochtones, peu importe leur origine.

Contrairement à une perception très répandue, les déterminants et indicateurs qui permettent de calibrer les interventions auprès de la population, de définir les programmes à mettre en œuvre et d'identifier des cibles en matière de développement social, de santé, d'employabilité ou d'éducation ne sont pas universels dans le sens où leur portée pourraient s'appliquer à tout type de situation. Ces déterminants et indicateurs, aussi raffinés soient-ils, véhiculent des valeurs, des principes, des visées sociales et économiques, des logiques d'action ancrés dans des cultures, des projets de société et des modes de vie particuliers. S'il arrive que ces valeurs, principes, visées et logiques d'action aient une résonance à la fois pour la société québécoise et pour les sociétés autochtones, il reste que dans la plupart des cas des différences majeures existent. Il importe en conséquence d'assortir la mise en œuvre de la sécurisation culturelle d'un travail de conceptualisation et d'opérationnalisation afin d'éclairer les processus décisionnels et institutionnels.

Dans un deuxième temps, il est essentiel de revoir, de redéfinir et de renouveler les pratiques des intervenants/intervenantes et professionnels/professionnelles des réseaux québécois en santé et en éducation afin de transformer les modes d'interaction, de prévention, d'accompagnement, de traitement entre ces derniers/dernières et les personnes autochtones avec lesquelles ils/elles interagissent.

On le voit clairement avec la présente Commission, l'incompréhension, le mépris, l'impuissance marquent trop souvent les relations entre les uns et les autres, ce qui engendre des malaises, des rejets, des pratiques jugées irrespectueuses, des traitements incomplets. Il devient donc primordial qu'un regard constructif soit porté sur ces pratiques, qu'elles soient consignées et documentées, et que des mécanismes d'échange, d'apprentissage et de transmission soient mis en place entre instances de services publics autochtones et les acteurs des réseaux québécois.



Sources consultées

- Agence de la santé publique du Canada. 2011. *Le diabète au Canada : Perspective de santé publique sur les faits et chiffres*. Ottawa (Ontario) : Agence de la santé publique du Canada. <http://www.phac-aspc.gc.ca/cd-mc/publications/diabetes-diabete/facts-figures-faits-chiffres-2011/index-fra.php>
- Allan Billie et Janet Smylie. 2015. *First Peoples, Second Class Treatment. The role of racism in the health and well-being of Indigenous peoples in Canada*. Toronto : Wellesley Institute.
- Boileau Alana, Bergeron Annie et Carole Lévesque. 2015. *Nānīawig Māmawe Nīnawind. Debout et solidaires. Femmes autochtones disparues ou assassinées au Québec*. FAQ, Kahnawake.
- Cidro Jaime, Evelyn Peters et Jim Sinclair. 2014. *Defining Food Security for Urban Aboriginal People*. Final report. Urban Aboriginal Knowledge Network.
- Comité consultatif des Premières Nations et des Inuits relatif au marché du travail (CCPNIMT). 2016. *L'état du marché du travail au Québec pour les Premières Nations et les Inuit : situation récente et tendances*. CCPNIMT.
- Conseil canadien de la santé. 2012. *Empathie, dignité et respect : créer la sécurisation culturelle pour les Autochtones dans les systèmes de santé en milieu urbain*. CCS, Ottawa.
- Desbiens Caroline et Carole Lévesque. 2016. From Forced Relocation to Secure Belonging : Women Making Native Space in Quebec's Urban Areas, *Historical Geography* 44: 89-101.
- Environics Institute. 2010. *Urban Aboriginal Peoples Study*. En ligne. <http://uaps.twg.ca/wp-content/uploads/2010/04/UAPS-FULL-REPORT.pdf>.
- Flynn Catherine. 2010. *Femmes autochtones en milieu urbain et violence conjugale. Étude exploratoire sur l'expérience et les besoins en matière d'aide psychosociale selon des hommes et des femmes concernés par cette problématique*. Mémoire de maîtrise (Service social), Université Laval, Québec.
- Gouvernement du Canada. 2014. *Femmes invisibles : un appel à l'action. Un rapport sur les femmes autochtones portées disparues ou assassinées au Canada*. Rapport du Comité spécial sur la violence faite aux femmes autochtones. Ottawa.
- Gouvernement du Canada. 2014. *Plan d'action pour contrer la violence familiale et les crimes violents à l'endroit des femmes et filles autochtones*. Ottawa.
- Institut national de la santé publique. 2015. *L'alimentation des Premières Nations et des Inuits au Québec*. INSPQ, Québec.
- Lévesque Carole. 2015. Promouvoir la sécurisation culturelle pour améliorer la qualité de vie et les conditions de santé de la population autochtone, *Revue Droits et Libertés* (numéro spécial Décolonisation et droits des peuples autochtones) 34 (2) : 16-19.
- Lévesque Carole. 2015. Peuples autochtones : la réconciliation passe d'abord par la reconnaissance, *in L'état du Québec 2016*, Institut du Nouveau-Monde : p. 233-239. Montréal : Institut du Nouveau-Monde et Del Busso.
- Lévesque Carole. 2016. La Commission royale sur les peuples autochtones : les premiers pas d'une réconciliation annoncée, *in L'état du Québec 2017* : 159-164. Montréal : Institut du Nouveau-Monde et Del Busso.
- Lévesque Carole. 2016. *La présence autochtone dans les villes du Québec: tendances, enjeux, actions*. Cahier ODENA no 2016-01. Réseau de recherche et de connaissances relatives aux peuples autochtones (DIALOG) et Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec. INRS, Montréal.

- Lévesque Carole, Geneviève Polèse *et al.* 2015. *Une synthèse de connaissances sur la réussite et la persévérance scolaires des élèves autochtones au Québec et dans les autres provinces canadiennes*. Cahiers DIALOG no 2015-01. Réseau de recherche et de connaissances relatives aux peuples autochtones (DIALOG) et Institut national de la recherche scientifique (INRS), Montréal. <http://espace.inrs.ca/2810/>
- Lévesque C., Turcotte A.-M., Germain A. et J.-L. Ratel. 2015. La condition itinérante au sein de la population autochtone au Québec : éléments de compréhension et pistes d'analyse, in Said Bergheul (dir.) *Regards croisés sur l'itinérance*. Montréal : Presses de l'Université du Québec.
- Macdonald David et Daniel Wilson. 2013. *Poverty or Prosperity. Indigenous Children in Canada*. Canadian Centre for Policy Alternatives (CCPA).
- Patrick Caryl. 2014. *Aboriginal Homelessness in Canada: A Literature Review*. Toronto : Canadian Homelessness Research Network Press.
- Ramsden Irihapeti. 2002. *Cultural safety and nursing education in Aotearoa and Te Waipounamu*. Ph.D. Thesis (Nursing), Victoria University of Wellington, Wellington, 211 pages.
- Statistique Canada. 2016. *Données de l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011*. <https://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/as-sa/99-011-x/99-011-x2011001-fra.cfm#a6>
- Statistique Canada. 2016. *Validation de l'échelle de détresse psychologique à partir de 10 questions de Kessler (K10) à partir de l'Enquête auprès des peuples autochtones de 2012*. <http://www.statcan.gc.ca/pub/82-003-x/2016001/article/14307-fra.pdf>
- Statistique Canada. 2016. *Pensées suicidaires au cours de la vie parmi les Premières Nations vivant hors réserve, les Métis et les Inuits âgées de 26 à 59 ans : prévalence et caractéristiques connexes*. <http://www.statcan.gc.ca/pub/89-653-x/89-653-x2016008-fra.pdf>
- Statistique Canada. 2016. *Données de l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011*: <http://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/as-sa/99-011-x/99-011-x2011001-fra.cfm>
- Statistique Canada. 2011. *Liens entre l'insécurité alimentaire du ménage et les résultats pour la santé chez les Autochtones (excluant les réserves)*: <http://www.statcan.gc.ca/pub/82-003-x/2011002/article/11435-fra.pdf>.
- United Nations. 2013. United Nations Special Rapporteur on the rights of indigenous peoples, James Anaya, *Statement upon conclusion of the visit to Canada*.

Sources médiatiques sur la violence au sein des communautés autochtones

- <http://www.cbc.ca/news/indigenous/cabinet-ministers-set-to-discuss-sexual-abuse-on-reserve-1.3882127>;
- <http://www.cbc.ca/news/canada/north/inuit-child-sexual-abuse-1.3895376>;
- <http://www.metronews.ca/news/canada/2016/12/23/much-more-needs-to-be-done-to-confront-abuse-in-indigenous-communities-trudeau.html>
- <https://www.thestar.com/news/canada/2017/02/05/inuk-artist-susan-aglukark-says-sex-abuse-is-at-the-root-of-indigenous-suicide-crisis.html>

